



Panneau hauteur accès parking

Par **ALROP**, le **04/12/2023** à **15:10**

Bonjour,

y'a t'il une obligation de mettre un panneau indiquant les dimensions hauteur/largeur pour accéder à un parking souterrain dans une copropriété ? Sachant que suite à différents travaux des tuyauteries ont été installées et ont réduit l'accès.

les voitures étant de plus en plus larges, et beaucoup de locataires saisonniers ayant accès audit garage, si il y avait un accrochage, quid de la responsabilité de la copropriété ? dans l'attente de votre retour

cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/12/2023** à **15:37**

Bonjour,

Non il n'y a pas d'obligation. Ceci dit ce n'est pas interdit...

Chacun doit faire attention dans ses manoeuvres.

La copropriété n'a pas plus d'obligation vis-à-vis des "locataires saisonniers" qu'envers les copropriétaires.

Les bailleurs peuvent aussi signaler la largeur réduite dans les consignes aux locataires.

Par **youris**, le **04/12/2023** à **16:33**

bonjour,

ce n'est une obligation mais la copropriété peut décider d'installer une signalisation sur la hauteur et la largeur maximale d'accès au parking souterrain, mais il appartient à chaque conducteur d'être vigilant.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **04/12/2023** à **17:44**

bonjour

l'accès à un parking près de chez moi est étroit et en virage

réulièrement la copropriété repeint les murs en raison des différentes marques de peinture.....